

ARRONDISSEMENT
DE CALVI

CANTON BIGUGLIA-NEBBIU

COMMUNE DE MURATO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le dix-sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 03 avril 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FLORI Claude, Maire.

Délibération
DL-2026-30

Objet : **Composition des
commissions municipales**

Afférents au CM	En Exercice	Présents
15	15	13

Publié et affiché le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20260417-DL-2026-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2026

Publication : 20/04/2026

PRESENTS (13) : ANTONI Francis, BIAGGI Emmanuelle, CLEMENTI Marie-Antoinette, FESSLER Charles, FLORI Céline, FLORI Claude, GIANSILY Yves, GIUSTI Patricia, IANNELLI François, LUCCHETTI Sébastien, MARCHETTI-MURATI Charlotte, MURATI Joseph-Antoine, MURATI Lucas.

ABSENTS REPRESENTES (2) : BORRAGINI Marie-Alizée représentée par FESSLER Charles, MURATI Marie-Paule représentée par BIAGGI Emmanuelle.

* * * * *

Constatant que le quorum de l'assemblée est atteint, Monsieur LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'art. L2121-15 du CGCT.

EXPOSE

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a procédé à la création des commissions municipales suivantes :

1. Commission Travaux, Voirie, Environnement et Urbanisme.
2. Commission Finances, Administration, Communication et Développement du territoire.
3. Commission Éducation, Jeunesse et Services à la population.
4. Commission Vie associative, Animations, Culture et Patrimoine.

Chacune de ces commissions est composée de cinq membres, hors maire et vice-président. Elles sont chargées d'examiner les affaires soumises au Conseil municipal et de préparer les décisions de l'assemblée.

Il convient dès lors de procéder à la désignation des conseillers municipaux appelés à siéger au sein de chacune des commissions, en tenant compte des souhaits exprimés par les élus.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-22 ;

VU la délibération en date du 03 avril 2026 portant création des commissions municipales ;

**Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré**

Pour : 15	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

⇒ **PROCEDE** à la désignation des membres de chaque commission, étant précisé que Monsieur le Maire est président de droit de chaque commission.

1. Commission Travaux, Voirie, Environnement et Urbanisme

Vice-président :

GIANSILY Yves

Membres :

- | | |
|-------------------------------|--------------------|
| 1) MURATI Lucas | 4) FESSLER Charles |
| 2) LUCCHETTI Sébastien | 5) ANTONI Francis |
| 3) MARCHETTI-MURATI Charlotte | |

2. Commission Finances, Administration, Communication et Développement du territoire

Vice-président :

CLEMENTI Marie-Antoinette

Membres :

- | | |
|---------------------------|-----------------------|
| 1) BORRAGINI Marie-Alizée | 4) MURATI Marie-Paule |
| 2) GIANSILY Yves | 5) GIUSTI Patricia |
| 3) FESSLER Charles | |

3. Commission Éducation, Jeunesse et Services à la population

Vice-président :

FLORI Céline

Membres :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| 1) MURATI Marie-Paule | 4) IANNELLI François |
| 2) BIAGGI Emmanuelle | 5) CLEMENTI Marie-Antoinette |
| 3) MARCHETTI-MURATI Charlotte | |

4. Commission Vie associative, Animations, Culture et Patrimoine

Vice-président :

MURATI Joseph-Antoine

Membres :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1) MURATI Lucas | 4) IANNELLI François |
| 2) BIAGGI Emmanuelle | 5) LUCCHETTI Sébastien |
| 3) FLORI Céline | |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI

